

WPR/RC23.R4

PROGRAMMES DE MEDECINE DU TRAVAIL

Le Comité régional,

Ayant examiné le rapport du Directeur régional sur les programmes de médecine du travail,¹

REMERCIE le Directeur régional de son rapport.

Quatrième séance, 29 septembre 1972

¹ Document WPR/RC23/5.